

Titre du projet : Soutien national pour le climat d'investissement local / Soutien national à l'amélioration du développement économique local et régional

A. MODIFICATION

1. À la Section 2 Proposition technique – Formulaire standard, Liste de vérification pour les soumissionnaires, paragraphe 1, 3^e partie – REMPLACER dans son intégralité par ce qui suit :

Les propositions doivent être remises par courrier ou en mains propres à :

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
Services de distribution et du courrier - AAG
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2 CANADA

Destinataire : Unité de réception des soumissions – SGD

2. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 En ce qui concerne la DP 2015-A-034946-1, nous aimerions obtenir une précision sur le point 9.8 b) de la partie Instructions à l'intention des soumissionnaires à la page 8.

Le point a) prévoit un nombre de jours-personnes égal ou supérieur au niveau minimum du MAECD, et le point c) prévoit le respect du niveau de travail fixe indiqué par le MAECD.

Le point b) semble fournir une autre possibilité, en indiquant que les soumissionnaires peuvent fournir un certain nombre de jours-personnes qui tient compte du nombre de jours prévus par le MAECD pour l'exécution du projet.

Est-il correct d'interpréter ce point comme la possibilité pour le soumissionnaire de suggérer un autre nombre de jours-personnes que les niveaux d'effort (NE) indiqués par le MAECD dans la fiche de renseignements spécifiques à la page 20, soit en baissant le NE pour certaines fonctions ou en réattribuant le NE d'un rôle à un autre?

R1 Les soumissionnaires doivent prendre note de la remarque d'introduction à ces articles qui précise « Tel que l'indique la Fiche de renseignements spécifiques. » Les articles 9.8 c) et 11.19 de la fiche de renseignements prévoient un nombre fixe de jours-personnes pour les postes désignés. Par conséquent, le point c) de l'article 9.8 des Instructions à l'intention des soumissionnaires s'applique. En d'autres mots, les soumissionnaires doivent respecter le niveau d'effort fixé pour chaque poste établi par le MAECD.

Q2 Auriez-vous l'obligeance de confirmer l'adresse à laquelle les propositions concernant l'occasion susmentionnée doivent être envoyées? Le paragraphe 7 de la section 1 de la DP (page 5) indique que les propositions doivent être remises à l'Édifice Lester B. Pearson à Ottawa, mais la liste de vérifications pour les soumissionnaires (page 24) mentionne le 15, boul. Maisonneuve à Gatineau.

R2 L'adresse à l'Édifice Lester B. Pearson est la bonne adresse. Veuillez vous reporter à la section A ci-dessus pour prendre connaissance de la modification apportée à la liste de vérification pour les soumissionnaires.

3. Toutes les autres modalités de la DP restent les mêmes.